



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE HOUDAN
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
YVELINES

Téléphonie : 01.30.46.81.30
Télécopie : 01.30.88.10.01
Adresse Postale : B.P. 24 – 78550 HOUDAN
accueil@villehoudan.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL Conseil d'Administration du C.C.A.S

Jeudi 23 Février 2023 à 16 heures 00

Présidence : Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS

Présents :

Mesdames Christine DEBLOIS CARON, Michelle BESNARD, Thérèse GAUTIER,
Messieurs Julien BOURGOGNE et Jean-Pierre DURET

Absents excusés représentés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBOIS-CARON
Monsieur Philippe SERAY donne pouvoir à Madame GAUTIER
Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

Absent excusé :

Administration : Madame Nadège ROCHEREAU

Le Conseil d'administration

Sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2023

Madame Besnard indique qu'elle désapprouve le fait que le nom de Madame Denise Lemoine apparaisse toujours dans les comptes rendus en qualité de membre absent excusé, suite à son décès.

Madame Deblois-Caron explique que nous sommes actuellement en négociation pour nommer un nouveau membre issu d'une association à caractère social en lien avec la commune.

Cette remarque sera néanmoins prise en compte lors de la rédaction des prochains compte rendus.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. AIDE FACULTATIVE

1 dossier a été proposé et accepté.

N° de délibération	Objet	Montant accordé
03/2023	Aide financière pour prise en charge d'un trop perçu CAF	280.44 €
TOTAL		280.44€

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Afin de pouvoir débattre sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2023, les membres du conseil d'administration sont amenés à prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires transmis en annexe.

Madame Gautier souhaite faire part de sa désapprobation quant au versement du solde du legs Mahieu pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux utilisés par les Resto du Cœur.

Madame Deblois-Caron rappelle qu'il s'agit d'une décision antérieure ayant été votée lors du précédent mandat et qu'il est impossible de revenir dessus. Par ailleurs ces locaux appartiennent à la commune et il est donc justifié qu'elle assume les frais des travaux. D'autant que l'association des Resto du Cœur participe également, à hauteur d'un montant équivalent, pour la remise en état de ces locaux.

Madame Deblois-Caron rappelle également que le marché initial qui prévoyait l'extension et la rénovation des locaux a finalement dû être abandonné en raison d'un montant annoncé beaucoup trop onéreux.

Ayant eu l'opportunité de pouvoir bénéficier de structures modulaires cédées à titre gracieux par la Commune de Longnes, les travaux pourront se restreindre à la partie rénovation du bâtiment existant. Cela permettra d'abaisser le coût global et surtout d'éviter un déménagement de l'association durant toute la période des travaux.

Les autres points présentés au sein du rapport d'orientations budgétaires n'appellent pas d'observations particulières.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015 et notamment son article 107,

La Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Les grandes orientations du budget primitif 2023 sont développées dans le rapport joint en annexe.

Article unique : Prend acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport joint en annexe.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Deblois-Caron fait un point sur le sinistre survenu le 16 février dernier au niveau de la maison située allée des Clos.

Après une explosion, dont l'origine est encore inconnue, une grande partie de la maison a été incendiée.

Le couple qui résidait dans cette maison, avec ses deux enfants, a été reçu au CCAS pour faire un point sur leur situation.

La maison appartient à leurs parents chez qui ils sont actuellement hébergés, sur Houdan. Ils sont très soutenus par leur famille ainsi que leurs amis.

L'agence immobilière des Remparts a proposé de mettre à leur disposition un logement situé rue des Remparts en acceptant, au regard de la situation exceptionnelle, de faire un geste commercial sur le montant du loyer. Ils ont accepté cette proposition et attendent de pouvoir prochainement emménager dans cet appartement.

Madame Deblois-Caron les a également orientés vers l'association « Un don du cœur au coin de la rue » afin qu'ils puissent s'équiper en mobilier et matériels divers.

Ils attendent, par ailleurs, le passage des experts afin que la maison puisse être consolidée et qu'ils puissent y accéder pour récupérer des affaires et objets personnels.

Il est constaté que cette famille est très bien aidée et soutenue dans cette épreuve.

La séance est terminée à 17 h 00.

Pour extrait et certifié conforme,

Houdan, le 21 Mars 2023

Christine Deblois-Caron
Vice-Présidente du CCAS